

Démocratie directe

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **28 (1991)**

Heft 1059

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Climat de reprise en main

(cfp) La peur se répand en Suisse alémanique: peur des drogués, peur des étrangers, peur de l'Europe, en bref peur de tout ce qui change les habitudes. On en trouve des traces partout, dans les conversations, dans les médias, dans les comportements.

Tout en attachant la valeur qu'on veut bien leur donner aux sondages, il est intéressant de mentionner quelques résultats de celui qui est publié dans le

magazine mensuel zurichois *Bonus* de ce mois.

Les femmes zurichoises de 15 à 79 ans répondent majoritairement «oui» à la question: «La vie à Zurich est-elle devenue plus risquée?» Ce sont les femmes de 35 à 54 ans qui sont les moins affirmatives, mais 56,3% sont malgré tout d'accord. Les hommes, en revanche, répondent encore à une faible majorité «non» et, fait étonnant, ce sont les jeunes de 15 à 34 ans qui ont le plus de peine à le dire (50,7%).

Ces craintes se reflètent dans des changements de comportement: des personnes avouent éviter certains endroits «brûlants»; le soir, ceux qui le peuvent utilisent plus fréquemment le taxi.

La police n'est d'ailleurs pas inactive. L'hebdomadaire *ZüriWoche*, peu tendre à l'égard des autorités municipales rouges-vertes, notait récemment que la police avait arrêté, en deux mois et demi de lutte antidrogue, 95 Libanais (dont 83 requérants d'asile), 74 Yougoslaves (dont 12 requérants d'asile) et 47 Turcs (dont 23 requérants d'asile) qui en faisaient le commerce. La peur qui règne

dans certaines villes, dont il est difficile de dire si elle est objectivement fondée ou non, provoque déjà la création de groupes de défense qui s'expriment publiquement.

Au surplus, l'amalgame entre drogue et étrangers constitue aussi un élément non négligeable de cette attitude diffuse de repli sur soi. Mais on «oublie» généralement de préciser que la grande majorité des consommateurs, eux, sont suisses. Et c'est bien leur désarroi, leur faiblesse, leur besoin de «s'évader» qui sont à l'origine d'un marché florissant pour certains et meurtrier pour d'autres. En accusant les «étrangers» de vendre de la drogue «à nos jeunes», on évite de se poser trop de questions sur les causes d'un si grand nombre de paumés prêts à partir à la dérive. Sans clients, pas de marchands...

La peur des étrangers fait par ailleurs l'objet d'une propagande clandestine nourrie par des fuites de données qui circulent ensuite hors de tout contrôle et sans passer par les médias. Comme cette statistique des hôtels abritant des requérants d'asile dans le canton de Berne, avec les sommes payées pour ces hébergements. Ces éléments accroissent la suspicion, la peur et la haine, propogant à un climat de «reprise en main». ■

douce, dont la production et le commerce discrets ne pourront plus être poursuivis. Il s'agit largement ici d'adapter la loi à la réalité.

Comme autre innovation, qui n'est pas ouvertement contestée par les référendaires, figure la poursuite sur plainte du viol entre époux.

Toutes les révisions législatives qui touchent aux mœurs et à la famille sont sujettes à des débats où la passion l'emporte souvent sur la raison, ce qui explique le nombre élevé de signatures récoltées.

On se souvient par exemple que les soi-disant défenseurs de l'ordre familial prédisaient, il y a plus de dix ans, l'écroulement de cette cellule de notre société sous prétexte qu'une révision du Code civil prévoyait de reconnaître l'enfant comme partenaire à part entière dans les conflits familiaux. Le cataclysme annoncé n'a pas eu lieu. Il est probable que les défenseurs de la vertu, comme ceux de la famille, font plus de mal que de bien par leurs actions conservatrices: en voulant obliger les juges à appliquer une loi d'un autre temps, ils cherchent à maintenir le statut d'«irresponsabilité» des jeunes dans le domaine des mœurs et de leurs relations familiales, alors qu'il leur est demandé de se responsabiliser davantage ailleurs (études, travail, politique, etc). On peut certes regretter que la famille ait perdu en importance à cause de l'obligation d'une double activité professionnelle des parents dans de larges couches sociales ou du nombre élevé de familles monoparentales, mais il serait préférable d'entamer une réflexion sur les causes de cette évolution plutôt que d'empêcher la loi de s'adapter à une réalité largement reconnue. ■

DÉMOCRATIE DIRECTE

Sursauts référendaires

(yj) Il suffit qu'il soit envisagé de restreindre l'usage d'un droit pour donner à ses titulaires une furieuse envie de l'exercer pleinement. Saine réaction de leur part et bien visible présentement avec le droit de référendum. La perspective européenne n'aura pas suffi à déclencher la présente vague, mais elle y a sans doute indirectement contribué. Car on sait désormais que sur les vingt-six objets adoptés en votation finale par les Chambres fédérales dans l'ultime séance de la législature 1987-91, dont vingt-et-un sont soumis au référendum facultatif, ce ne sont pas moins de six textes (en fait huit d'après la matière) qui font l'objet d'une récolte de signatures contestataires. On prévoyait trois procédures référendaires, contre l'adhésion au FMI, contre les nouvelles transversales ferroviaires à travers les Alpes, et contre le nouveau droit foncier rural (DP n° 1052/19.9.91). Un autre trio d'actes législatifs est également attaqué par des comités référendaires plus

ou moins étoffés: la révision de la loi sur le droit de timbre, dans le sens d'un allègement injustifiable; la loi sur les écoles polytechniques fédérales insuffisamment participatives selon le nouveau régime; et enfin la loi sur les indemnités dues aux parlementaires et à leur groupe augmentées dans une proportion jugée incompatible avec l'état des finances fédérales.

Les chances de récolter les 50 000 paraphe d'ici le 13 janvier prochain sont inégales selon les objets. Mais à coup sûr, le programme des citoyens suisses sera chargé l'an prochain.

Sur fond de débat européen, ils auront à se prononcer sur l'internationalisation de notre politique de solidarité (FMI), de notre politique des transports (NLFA), de la place financière helvétique (droit de timbre).

Autant de rendez-vous décisifs de la Suisse avec elle-même, c'est-à-dire avec sa propre identité et sa vocation à long terme. ■